# ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

# Foire aux questions

## Principes

### Quels sont les finalités et les principes de l’EMC ?

L’EMC vise à l’acquisition d’une culture morale et civique et d’un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques.

L’EMC met en œuvre quatre principes :

- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d’autonomie)

- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline)

- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ;

- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative (le droit et la règle), une dimension cognitive (former au jugement) et une dimension pratique (l’engagement comme expression de cette dimension).

### Qu’est-ce qu’un programme curriculaire, comment s’en saisir ?

Un programme curriculaire fixe des objectifs à atteindre par les élèves en fin de cycle. Les professeurs, au vu du public accueilli, ont toute liberté pour construire une programmation et une progression des apprentissages adaptée et/ou qui leur semblera la plus pertinente. Le choix du parcours et des modalités d’apprentissage qui lui sont assorties peut se faire en lien avec le projet d’établissement et les priorités que celui-ci assigne aux équipes pédagogiques et éducatives.

L’intérêt d’un programme curriculaire réside également dans le fait que les élèves peuvent progresser à des rythmes différents dans la maîtrise des démarches et des compétences requises car elles sont travaillées régulièrement sur toute la durée du cycle ; il facilite la mise en œuvre d’une différenciation plus marquée des enseignements.

### Que faut-il entendre par enseignement « moral » ? Peut-on substituer ce terme à celui d’« éthique » pour définir la « norme des comportements » ?

Morale ou éthique ? On peut comprendre que les professeurs se posent la question. En effet, ces deux mots ont des origines différentes, le premier vient du latin et le second du grec, mais un même sens : tous les deux signifient « mœurs ». Autre point commun, les deux termes renvoient à un ensemble de normes, débouchent sur des jugements de valeur. Mais tandis que la morale repose sur la distinction fondamentale entre le bien et le mal et se veut universelle, l’éthique est, elle, fondée sur l’opposition entre ce qui est bon et mauvais ; elle est par nature relative, particulière à un individu ou à un groupe (voir le « référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation »). La première vise la vertu, entendue comme la disposition acquise à faire le bien ; la seconde propose des conseils en vue d’obtenir le bonheur.

En se référant à la morale plutôt qu’à l’éthique — qui n’est toutefois jamais très loin (voir la fiche consacrée aux « dilemmes moraux, une méthode du développement éthique ») — les concepteurs du programme ont donc bien souhaité assigner comme finalité à l’EMC : l’enseignement d’une morale. De manière simple, il s’agit d’une morale civique et laïque, car elle vise l’appropriation des valeurs qui fondent notre République et s’inscrit dans un processus plus global qui ambitionne la construction d’un parcours citoyen. Il ne peut être question de contraindre les comportements en raison de ce qui serait bon ou mauvais, mais d’introduire une réflexion sur les valeurs sur lesquelles notre démocratie est établie.

### Qui peut enseigner l’EMC ou contribuer à son enseignement ?

De manière générale, la transversalité qui est au fondement de cet enseignement recommande à « toute la communauté éducative [de] s’emparer de cet enseignement afin de délivrer un bagage commun aux élèves. » Cela suppose un « renforcement du lien entre le pédagogique et l’éducatif, entre la classe et la vie scolaire ».

**Au collège, cette année**, l’enseignement est confié aux professeurs d’histoire-géographie, déjà formés aux contenus et méthodes que requiert cet enseignement. Cela ne signifie pas pour autant que les autres professeurs ne peuvent pas contribuer à cet enseignement, dans le cadre de leurs disciplines respectives. À cette fin, il est conseillé de diffuser largement dans chaque collège la programmation pour les cycles 3 et 4, afin que chacun puisse identifier les articulations possibles avec les programmes disciplinaires.

**Au collège, l’année prochaine**, de nouveaux enseignants pourront prendre leur place dans le dispositif. Par ailleurs, les EPI constitueront une approche intéressante pour prendre en charge collectivement cet enseignement et articuler l’approche des disciplines volontaires pour aborder les thèmes du programme.

**Au lycée**, dans le prolongement de ce qui était pratiqué en ECJS, les professeurs de toutes disciplines peuvent concourir à cet enseignement. Il est possible, pour favoriser des approches différentes, de confier cet enseignement à plusieurs professeurs, voire à l’inscrire dans le cadre d’une pédagogie de projet.

### EMC, ECJS : ne s’agit-il pas, au fond, de la même chose ?

Au lycée, il est certain que l’EMC entretient avec l’ECJS une grande proximité. Cela peut faciliter sa mise en œuvre. Néanmoins, le caractère transversal de l’EMC est affirmé avec force ; il encourage une réflexion des équipes sur les contenus et les pratiques pédagogiques, pas seulement dans le cadre des conseils d’enseignement, mais aussi dans celui du conseil pédagogique. Celle-ci est le préalable indispensable à une organisation partagée de cet enseignement, en même temps, elle est le gage d’une rupture avec l’ECJS.

### Peut-on continuer à travailler avec des logiques de passerelles avec l’histoire-géographie ?

Sans doute, à condition toutefois de concevoir aussi celles qui pourraient être établies avec les autres disciplines et avec la vie scolaire. En effet, l’enseignement moral et civique relève de la responsabilité de toute la communauté éducative ; il encourage l’élaboration de projets interdisciplinaires qui suppose non pas de dissoudre les disciplines, mais de concevoir une complémentarité entre les disciplines.

### Quelle articulation entre l’EMC mis en œuvre dès cette rentrée et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret ; BO n° 17 du 23 avril 2015) mis en œuvre à la rentrée 2016 ?

L’EMC contribue très directement au domaine 3 du futur socle : « la formation de la personne et du citoyen ». Mais les cinq domaines du socle lui sont très liés et il est clair que l’EMC peut également concourir à la construction des autres domaines (par exemple, domaine 2 : « des méthodes et outils pour apprendre » ou encore domaine 1 : « les langages pour penser et communiquer », etc.). On se réfèrera donc utilement, pour bâtir une programmation et une progression des apprentissages en EMC, aux objectifs de compétences de chacun de ces domaines.

## Organisation

### Quel est le programme en EMC ?

Le BO spécial n° 6 du 25 juin 2015 présente les programmes définitifs d’EMC pour toutes les classes.

Au collège, les programmes sont curriculaires (cycle 3 : CM1, CM2 et 6ème ; cycle 4 : 5ème, 4ème et 3ème) ; au lycée ils sont présentés par année (classes de seconde, première et terminale). Les programmes sont identiques en séries générales et technologiques.

### Existe-t-il un programme spécifique aux séries technologiques en lycée ?

Le programme d’EMC au lycée est identique dans toutes les séries. Dans la classe de première des séries STD2A, STL et STI2D, la dimension civique était auparavant assurée dans les enseignements de l’histoire et de la géographie ; ces derniers programmes ne sont pas modifiés, mais la référence explicite à l’« éducation civique » disparaît.

L’enseignement de l’EMC se fait donc dans ces séries, comme dans toutes les autres, sur un horaire de 30 minutes hebdomadaire, en groupe à effectif réduit.

### Quand mettre en œuvre l’EMC ?

Dès cette rentrée, dans toutes les classes et à tous les niveaux, de la 6ème à la terminale, en séries générales et technologiques

### Quel est l’horaire prévu pour cet enseignement ?

De la 6ème à la terminale, il est prévu de lui consacrer une demi-heure par semaine.

Cet horaire peut être globalisé.

En lycée, il est spécifiquement indiqué que cet enseignement doit se dérouler dans le cadre de « groupe à effectif réduit » (classes dédoublées ou toute organisation permettant un groupe inférieur à l’effectif classe : par exemple, 3 groupes pour deux classes en barrettes).

### Est-il préférable de réserver une heure par quinzaine ou au contraire d’intégrer des séquences de 3 heures toutes les 6 semaines, intercalées avec celles d’histoire géographie ? (collège)

Plus qu’une question structurelle, c’est davantage le projet porté par l’équipe, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre qui doivent guider l’organisation de l’enseignement.

### Quelle place pour le travail d’équipe et pour quelles finalités ?

Un programme curriculaire suppose au préalable un travail d’équipe pour élaborer une programmation annuelle, prenant en charge l’apprentissage des contenus comme des démarches (compétences visées par l’enseignement dispensé).

Le développement de la prise en charge par toutes les disciplines de cet enseignement nécessite une connaissance partagée de la programmation élaborée.

La mise en œuvre des EPI, à la rentrée 2016, sur des thématiques liées à l’EMC est à discuter et construire en conseil pédagogique, puis en équipes pédagogiques et éducatives.

### Comment impliquer tous les enseignants ?

L’enseignement moral et civique relève de la responsabilité de toute la communauté éducative. Ce principe n’est toutefois pas facile à mettre en œuvre. L’inspection pédagogique régionale l’a bien compris ; c’est pourquoi toutes les lettres de rentrée disciplinaires ont, cette année, mentionné la nécessité pour chaque discipline de s’emparer de cet enseignement. Cela ne peut suffire. Les enseignants sont invités à faire de la prise en compte de cet enseignement l’un des axes de travail et d’échange des instances collectives : conseil d’enseignement et conseil pédagogique. C’est d’autant plus nécessaire que l’EMC n’est pas intégré dans le service de tous les enseignants. Cela impose de réfléchir et d’organiser la contribution de chaque discipline aux projets sur lesquels l’EMC prend appui afin de faire de cet enseignement « la colonne vertébrale » du parcours citoyen. Celui-ci doit être organisé, dès cette année ; il doit, d’une part, prévoir les « modalités de la participation des élèves à ces différents temps [du parcours], en lien avec les conseils à la vie collégienne et les conseils de vie lycéenne » (Extrait de la *Circulaire de rentrée 2015*, BO n° 23 du 4 juin 2015) et, d’autre part, s’intégrer aux projets d’école ou d’établissement.

### Comment s’articulent l’EMC et le parcours citoyen ?

Le parcours citoyen se met en place à la rentrée 2016 pour les élèves de l’école élémentaire à la terminale. Il a pour objectif de faire connaître aux élèves les valeurs de la République et de les amener à devenir des citoyens responsables et libres.

L’enseignement moral et civique est un des éléments de ce parcours avec l’éducation aux médias et à l’information, la participation des élèves à la vie de l’établissement et de son environnement et la préparation en amont de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

### Comment travailler sur le niveau 6ème avec les professeurs des écoles pour se répartir les différents items ?

La mise en place de l’EMC au cycle 3 suppose en amont une concertation avec les professeurs des écoles. Quand elle n’a pas pu se faire l’année dernière, il serait utile de la proposer cette année comme un axe de travail du Conseil école collège.

### Comment traiter l’ensemble des connaissances sur les quatre niveaux ? (Collège)

La réflexion ne doit pas se limiter aux connaissances. La programmation de cycle doit prendre en compte les deux premières colonnes des programmes : « connaissances, capacités et attitudes visées » et « objets d’enseignement ». C’est dans le cadre d’un travail d’équipe que cette programmation doit être élaborée. Elle doit viser à permettre les passerelles évoquées plus haut avec toutes les disciplines enseignées dans le cycle. Les programmations seront nécessairement différentes d’un établissement à l’autre ; elles reflèteront les choix opérés par les équipes. Le site histoire-géographie pourra permettre de mutualiser les réflexions conduites.

## Pratiques

### Quelles sont les démarches prônées dans le cadre de l’EMC ?

Le texte officiel propose, au-delà des contenus, des démarches. Elles doivent permettre d’impliquer le plus possible les élèves dans cet enseignement, au collège comme au lycée.

On veillera, autant que faire se peut, à diversifier les approches pédagogiques.

L’enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves, au travers de discussions à visées démocratiques et philosophiques, de dilemmes moraux, d’argumentation et de débats, jeux de rôle, projets communs, coopération... La pratique de travail en groupe et le recours à des travaux interdisciplinaires sont particulièrement adaptés.

Il gagne également à prendre appui sur les différentes instances qui permettent l’expression des élèves dans les collèges et lycées.

Le recours à des partenaires de l’école, dans un cadre construit et avec des objectifs partagés, est un autre moyen de faire vivre l’EMC.

### Que devient l’analyse de situation ?

Elle reste une démarche pertinente, parmi d’autres. L’enseignant conserve toute latitude pour adopter la situation d’enseignement qu’il jugera la plus efficace en fonction de ses objectifs et de ses classes. Si l’analyse de situation promeut un apprentissage concret de la citoyenneté, elle a toute sa place ; il faut toutefois éviter de la ritualiser. Les multiples activités pédagogiques suggérées par les programmes devraient permettre d’écarter cette dérive.

### Quelle trace écrite pour l’EMC ?

L’EMC met l’accent sur l’activité des élèves et doit veiller à proposer des situations d’apprentissage les plus variées possible afin de permettre une meilleure appropriation des contenus dispensés. La production d’écrits tient une place fondamentale dans l’apprentissage. Elle vise tout à la fois à permettre à l’élève de conserver une trace de son travail personnel, mais aussi de retenir tout ou partie des conclusions collectivement dégagées. Ce n’est pas le seul moyen d’expression, car l’EMC fait aussi une grande place aux activités fondées sur l’oral. Cela impose de concevoir une complémentarité entre les différentes formes d’expression.

### Les textes de loi sont-ils toujours des documents de référence dans l’EMC ?

Les programmes les mentionnent, le plus souvent dans la colonne « objets d’enseignement » pour les programmes de l’école et du collège et dans la colonne « connaissances » pour les programmes de lycée.

### Comment mettre en œuvre les différentes situations d’apprentissage évoquées dans les textes ?

Des fiches ressources EDUSCOL ont été rédigées pour aider à la mise en œuvre du débat réglé, du dilemme moral ou de la discussion à visée philosophique. L’enseignant peut donc s’y reporter.

### L’EMC doit-il faire l’objet d’une moyenne à part ?

Comme tous les enseignements, l’EMC doit faire l’objet d’une évaluation. L’évaluation des élèves n’est toutefois pas réductible à une moyenne trimestrielle.

### L’EMC sera-t-il évalué ?

Oui. L’évaluation est présentée dans les « principes généraux » qui se trouvent dans le préambule des programmes du cycle 3 : « Le caractère spécifique de l’enseignement moral et civique suppose la valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires ; cet enseignement fait l’objet d’une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives et non sur le comportement de l’élève. »

Au collège, il est prévu d’évaluer les élèves en EMC dans le cadre du DNB. À la session 2016, l’ancienne partie dévolue à l’éducation civique sera remplacée par une épreuve concernant l’EMC, sur les thématiques indiquées (Cf. document supra). Un nouveau DNB est prévu pour la session 2017 où l’EMC aura une place.

Au lycée, il n’est pas évoqué, pour le moment, d’évaluation en lien avec les épreuves du baccalauréat.

### Quels thèmes aborder en classe de 3e en EMC en lien avec le DNB ?

La DGESCO publie un texte qui précise les thèmes qui pourront donner lieu à évaluation au DNB. Ces thèmes devront, cette année, être abordés en 3ème, puisque les élèves de 3ème ne les auront pas vus précédemment.

[La note de la DGESCO](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=92550)

### Faut-il faire une place à l’EMC dans les bulletins trimestriels ?

Les programmes ne fournissent pas de réponse à cette question, pour une raison simple : la décision relève de la politique de l’établissement. Les choses sont toutefois un peu différentes entre le collège et le lycée. Au collège, l’EMC est cette année confié aux professeurs d’histoire-géographie et fait l’objet d’une épreuve au DNB (cf. *supra*) ; il paraît difficile de remettre en cause la pratique de beaucoup d’établissements qui consistait à introduire dans les bulletins une mention spécifique pour l’éducation civique. Au lycée, on peut suggérer de reconduire la pratique qui avait été établie avec l’ECJS.

Rappelons que l’EMC repose sur l’acquisition de connaissances et de compétences et doit, comme tout enseignement, être évalué. Faut-il, pour autant, donner une visibilité à cette évaluation par une note ? C’est aux équipes d’en décider. Néanmoins, il paraît délicat d’écarter par principe une appréciation dans les bulletins, car c’est un moyen de reconnaître l’engagement des élèves dans cet enseignement.